PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT de Laval Agglomération

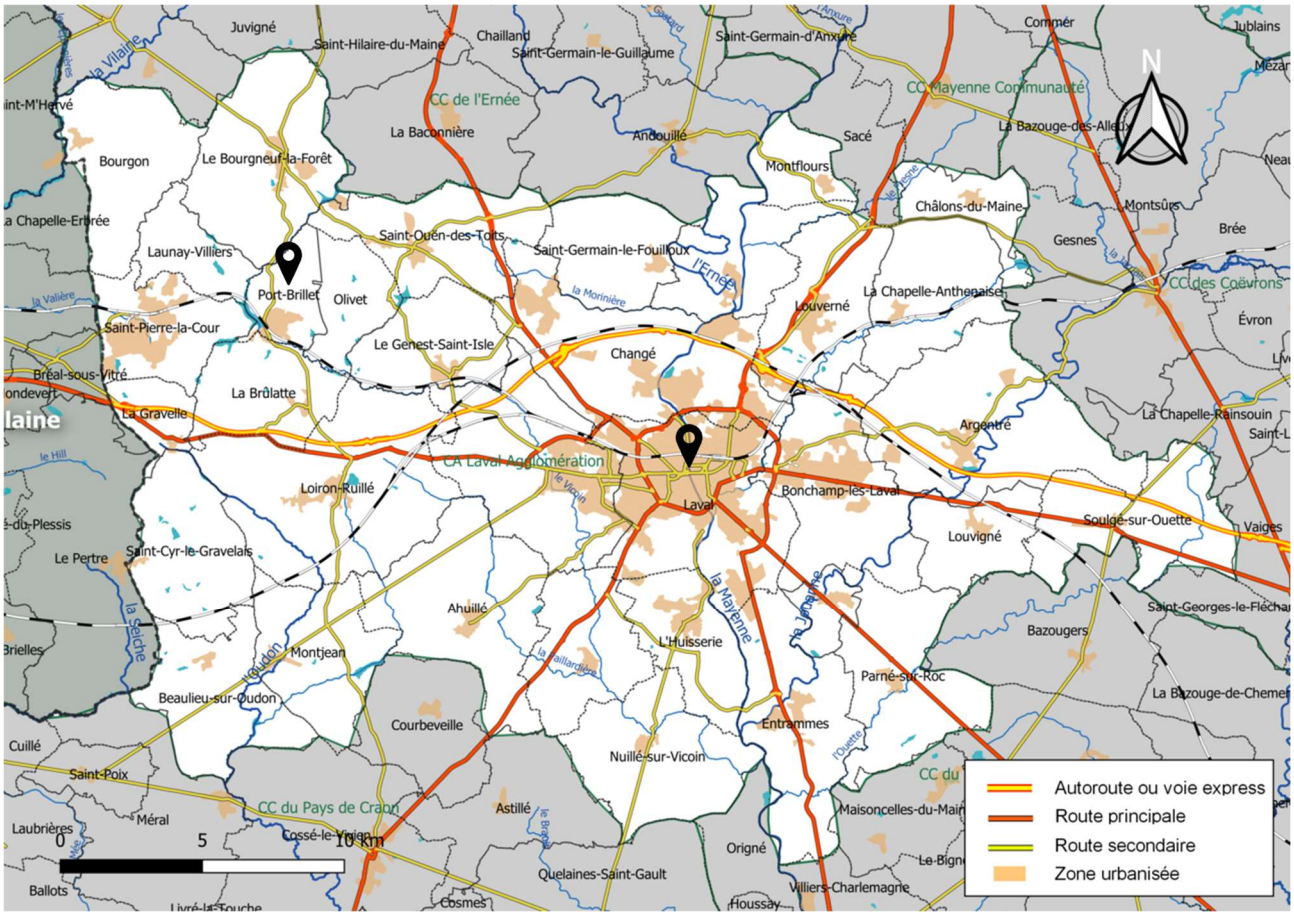

Les secteurs d'intervention de l'ORT de Laval Agglomération concernent les villes de Laval et de Port-Brillet.

Secteur d'intervention de LAVAL

Le programme action cœur de ville de Laval doit permettre de renforcer l'attractivité résidentielle de la ville centre, l'attractivité économique notamment des deux ZAC LGV et Ferrié, et d'affirmer le développement du centre-ville.

C'est grâce à un cœur de ville en bonne santé et dynamique, que Laval Agglomération continuera de s'affirmer comme un territoire de vie attractif, innovant, durable et solidaire du Grand-Ouest.

D'une surface de 793 ha correspondant au cœur d'agglomération, il représente 23% de la ville centre et 1,2% de l'agglomération. Le périmètre est essentiellement délimité par les boulevards urbains, à l'intérieur desquels se situeront les actions, en excluant les zones commerciales, le quartier St Nicolas (PNRU) et les secteurs pavillonnaires.

Le secteur d'intervention renforcé est d'une surface de 36,7 ha correspondant au périmètre OPAH-RU. Ce dernier comprend le Vieux-Laval, la rue du Pont de Mayenne, le carrefour aux toiles, le faubourg St Martin, les principaux axes marchands : rues de la Paix, de Gaulle, des déportés et du val de Mayenne et le périmètre du projet de réaménagement du Cœur de ville : place du 11 novembre, quai André Pinçon (ex quai Gambetta), cours de la résistance.

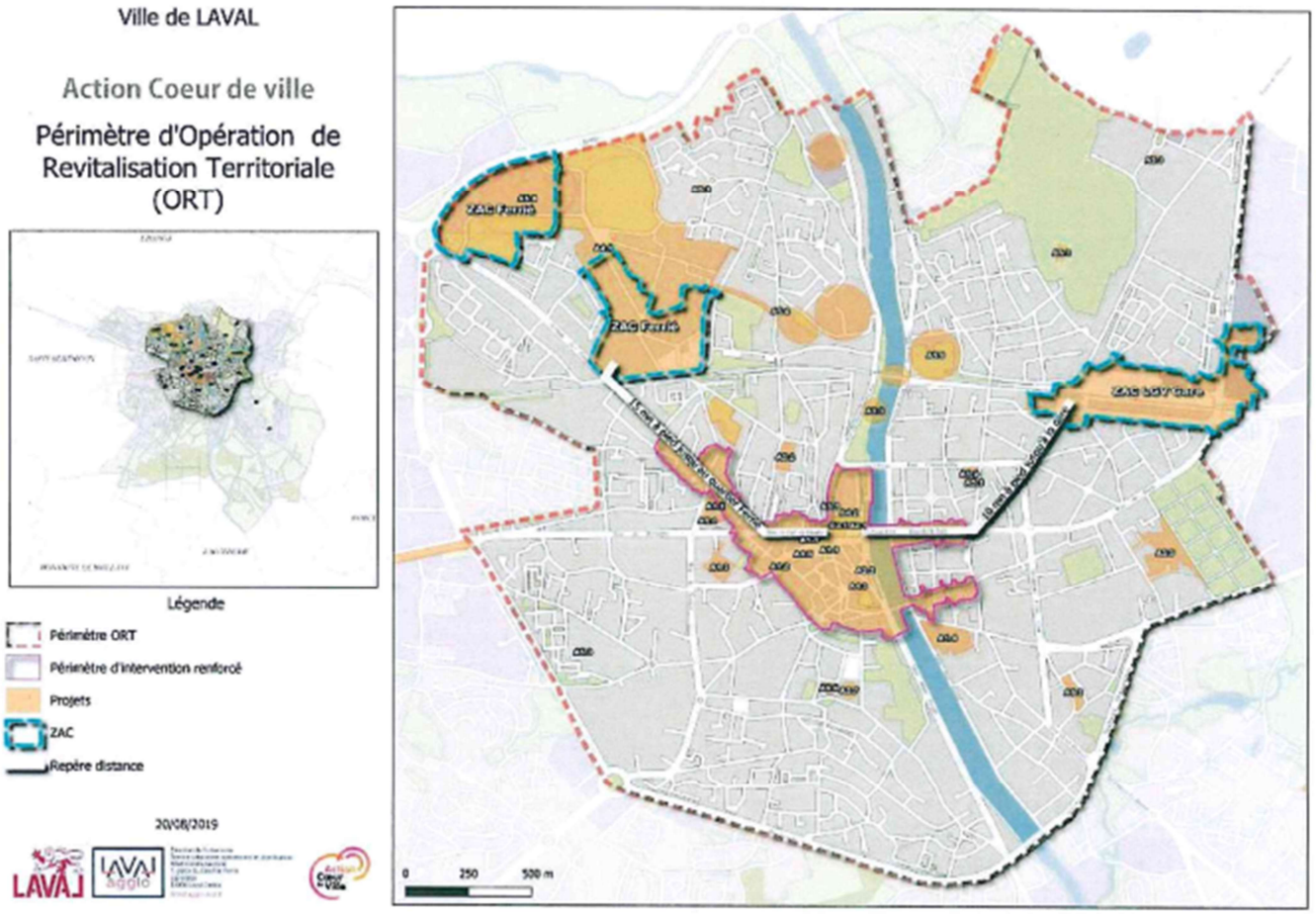

Secteur d'intervention de PORT BRILLET

Le secteur d'intervention élargi de l'ORT de Port-Brillet comprend la partie agglomérée de la commune, et les lisières non urbanisées pouvant accueillir à terme des projets structurants (déviation, extension de lotissement, …).

Ce périmètre permet d'aborder les enjeux de la densité et de la densification urbaine dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Le quartier de la Charpenterie a été intégré pour traiter les connexions avec la MFR et l'EHPAD, deux pôles structurants du territoire, ainsi que le lien avec l'étang et la liaison avec Saint-Pierre la Cour.

Ce secteur couvre 157 ha, sur un territoire communal de 8,1 km², soit 19%.

Le secteur d'intervention renforcé de l'ORT, correspondant à la centralité et aux actions les plus matures, couvre 21 ha.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20221003-S6-CC-084-2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/10/2022
Mise en ligne : le 12-10-22